

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE MONDE ASSOCIATIF : UN PILIER DEMOCRATIQUE MIS EN TENSION

Paris, le 19 décembre 2025

Riches de leur diversité et de leur complémentarité, les associations constituent un vecteur de lien social, de cohésion nationale et représentent une forme d'expression démocratique. La littérature sur l'histoire du monde associatif est dense, tout comme les alertes récurrentes sur sa fragilité, sa contribution au volet économique et démocratique dans la société.

Le tissu associatif implanté en quartier prioritaire de la ville (QPV) occupe historiquement une place centrale dans la mise en œuvre d'actions de cohésion sociale, d'insertion, de médiation, d'éducation populaire, plus largement d'émancipation. Il y a près de 50 ans, l'Etat a encouragé les acteurs associatifs à continuer à s'investir dans les champs d'intervention de la politique de la ville dans un contexte de confiance partagée avec des projets associatifs qui ont porté des dynamiques nouvelles et des méthodes relevant de l'innovation et de l'expérimentation reconnaissant ainsi leur rôle clé sur le terrain, affirmant leur légitimité et leur force d'initiative.

Sans un lien fort de confiance et un soutien financier solide de la part de l'Etat, le monde associatif s'inquiète d'un virage structurel économique mais aussi politique dans sa relation avec les autorités publiques. L'une des principales craintes pointées est celle de la marchandisation des associations. Cette évolution menace leur autonomie ainsi que leur rôle citoyen - difficilement réductible à des critères marchands- et questionne la définition même d'intérêt général et de statut associatif.

Le CNV s'interroge, pour aujourd'hui et pour demain, sur la place et le rôle des associations mais aussi sur l'évolution du cadre partenarial entre l'Etat, les collectivités et le monde associatif.

Le CNV alerte les autorités publiques de cette évolution politique qui remet en cause les fondamentaux d'un cadre de partenariat solide et transparent et de la reconnaissance même du monde associatif dans sa capacité à porter un projet d'accompagnement de politiques publiques qui ne peut être réduit à une simple lettre de missions.

Le CNV a adopté, le 11 décembre 2025, 8 propositions opérationnelles dans un avis sur « *Les relations de confiance entre le monde associatif et les autorités publiques* », pour porter une véritable politique publique de la vie associative ambitieuse tenant compte des réalités sociales et économiques des territoires et des populations, et posant les principes de partenariat et de reconnaissance comme une exigence partagée.

Les propositions du Conseil national des villes :

- ❖ Installer un conseil de vie associative au sein de chaque collectivité territoriale.
- ❖ Intégrer le soutien et le développement des associations de proximité comme un axe à part entière des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », évalué qualitativement et quantitativement sur la durée du contrat.
- ❖ Favoriser les appels à projets inversés comme outil de co-construction et développer des formations permettant aux acteurs associatifs de consolider ou d'acquérir leurs capacités à élaborer un cahier des charges d'actions ou dispositifs à financer. Cette proposition pourrait notamment être inscrite dans la Charte d'Engagements réciproques et dans les circulaires ministérielles.
- ❖ Repenser les modes de financement en privilégiant les conventionnements pluriannuels engageants qui permettent le déploiement de projets structurants.
- ❖ Assurer la présence dans l'instance d'attribution et de suivi de subventions liées au contrat de ville d'associations de proximité ou du conseil de la vie associative.
- ❖ Rendre obligatoire des grilles d'analyse pour les appels à projets et les décisions de subvention, et les rendre disponibles en toute transparence.
- ❖ Réaliser une action-recherche sur la valeur ajoutée du bénévolat et l'engagement citoyen comme vecteur de citoyenneté, de cohésion sociale et facteur de création de valeur économique et sociale.
- ❖ Faire de l'engagement la Grande cause nationale de l'année 2026.

Le Conseil national des villes est une instance placée auprès du Premier ministre. Elle concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville. L'instance est composée de 64 membres répartis en quatre collèges paritaires : un collège « Élus », un collège « Acteurs économiques et sociaux », un collège « Personnalités qualifiées » et un collège « Habitants » (depuis 2015).

Les vice-présidents sont : Madame Hélène Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin, Vice-présidente de la métropole de Lyon, Madame Fabienne Keller, Députée européenne, Questeuse, Monsieur Rachid Boussad représentant le collège des habitants. Patrick Braouezec en est Président d'honneur de l'instance.

L'ANCT assure le secrétariat général du CNV, qui permet à des élus, acteurs économiques et sociaux, personnalités qualifiées et habitants des quartiers de travailler ensemble sur ces politiques publiques et d'émettre, en toute autonomie et collégialité, des avis et recommandations au Gouvernement.

Plus d'informations : [Conseil national des villes | ANCT - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](#)
Contact : CNV@anct.gouv.fr